

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22/02/2018

Version : 1.0 (FR)

Révision : 12/07/2017

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Jet Filler

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Agent d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Antipoisons Belge

+32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive (CE) n° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Informations complémentaires

Contient mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3 :1). Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange de substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux : néant

Remarque :

Se référer au chapitre 16 pour la formulation des phrases de danger listées.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation :

Amener les personnes affectées à l'air frais et rester calme. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Le produit ne devrait pas irriter la peau.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Après ingestion :

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction :

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Prévention des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Informations complémentaires concernant l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, se référer au chapitre 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Substance nécessitant la surveillance du poste de travail :

Respecter les réglementations nationales pour la valeur limite générale de poussière.

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect :

Forme :	Pâteuse
Couleur :	Couleurs diverses
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Non déterminé
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	100°C
Point éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
Inférieure :	Non déterminé.
Supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité à 20°C :	0,61 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminé.
Cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Eau :	45,0 %
COV (CE)	0,00 %
COV (CE)	0,0 g/l.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Effet primaire d'irritation :

Corrosion/irritation cutanée :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

Mutagénicité des cellules germinatives :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Carcinogénicité :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Reprotoxicité :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

STOT – exposition unique :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

STOT – exposition répétée :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Dangers d'inhalation : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications écologiques supplémentaires :

Indications générales :

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets :

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement : Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU: Néant

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Étiquetage des « articles » traités conformément au règlement (UE) 528/2012, article 58.

Ce produit contient un conservateur contre la détérioration microbienne.

Contient : mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3 :1)

Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS : 2634-33-5)

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement du Parlement européen 1272/2008 et du Conseil du 16 Décembre 2008, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement nr.1907 / 2006.

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, elle ne garantit pas les caractéristiques spécifiques du produit et ne donne pas lieu à une relation contractuelle juridiquement valide. Les données ne sont plus valables lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits, et lorsque le produit est appliqué dans un processus. Bien que la composition de ce document soit faite avec le plus grand soin, Knauf décline toute responsabilité pour toutes les conséquences néfastes qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations ou de ce produit.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1, B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

COV : Composés organiques volatils

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: very Persistant and very Bioaccumulative (très persistant et très bio-accumulable)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles